



Bail signé par l'agence sans mon accord

Par **Mimi Cracra**, le 17/08/2010 à 09:48

Bonjour,rnrnL'agence a qui j'avais donne mandat de gestion pour mon appartement a signé un bail sans mon accord. Elle m'avait juste laissé un message téléphonique à mon domicile au moment ou j'étais en vacances. Je ne l'ai donc reçu qu'à mon retour.rnHors, pendant ce même temps, j'ai trouvé un locataire avec qui j'ai signé un bail.rnrnMa question est la suivante:rn1- L'agence peut-elle signer un bail sans avoir obtenu mon accord? rnLe mandat stipule " la mandant autorise expressément le mandataire à accomplir pour son compte: rédiger tous baux ou avenants ou leur renouvellement, les signer, donner et accepter tous congés, dresse ou faire dresse tous constats d'état des lieux"rn2- Résiliation du mandat de gestion. Celui-ci avait été signé le 05/03/2008, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.rnAujourd'hui, 17/08/2010, le logement est resté vide depuis juillet 2009, et l'agence ne m'a pas envoyé de courrier m'avertissant de la tacite reconduction à la date anniversaire du contrat. Nous n'avons pas non plus renouvelé expressément le mandat au départ des précédents locataires en juillet 2009.rnSuis-je en droit de résilier ce mandat sans respecter de délai de préavis?rn3- Il n'est pas stipulé dans le mandat qu'il s'agit d'un mandat exclusif.rnrnJe vous remercie de votre réponse rapide, car 2 locataires sont prêts à rentrer dans une semaine dans l'appartement.

Par **Marion2**, le 17/08/2010 à 11:25

Bonjour,rnrn[citation]l'agence ne m'a pas envoyé de courrier m'avertissant de la tacite reconduction à la date anniversaire du contrat. [/citation]rnL'agence n'avait pas à vous envoyer un courrier pour une tacite reconduction ! Si elle avait voulu rompre le contrat, oui, il aurait fallu un courrier.rnrn[citation]Le mandat stipule " la mandant autorise expressément le mandataire à accomplir pour son compte: rédiger tous baux ou avenants ou leur

renouvellement, les signer, donner et accepter tous congés, dresse ou faire dresse tous constats d'état des lieux" rnrn[/citation]rnrnVous avez la réponse dans le texte : Oui l'agence peut signer un bail sans votre accord, puisque vous lui en avez donné la possibilité en signant ledit contrat.